

N°57

Objet :

**DESIGNATION DES
REPRESENTANTS DU
CONSEIL MUNICIPAL AU
SEIN DE LA COMMISSION
LOCALE D'EVALUATION DES
CHARGES TRANSFEREES
(CLECT)**

Rapporteur :

M. le Maire

Date de la Séance :

3 JUIN 2026

Date de la Convocation :

28 MAI 2026

Date d'affichage de la
convocation :

28 MAI 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le 3 juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Ville d'Achères s'est réuni en séance sous la présidence de Monsieur François DAZELLE, Maire d'Achères, suite à la convocation faite plus de cinq jours à l'avance et affichée à la porte de la Mairie.

Etaiet présents :

Camille VAUR, Patrick METOIS, Katell LANDIER, Thierry HERRMANN, Céline CHASSIN, Baptiste KHUN, Abdelyamin DERRADJI, Sarah SABOURIN, Jean-François DEMAREZ, **Maire-Adjoints,**

Evelyne BEAUDICHON, Jacques TANGUY, Romain LASSERRE, **Conseillers Municipaux Délégués,**

Yves FUZET, Gisèle BLANC, Martin DESSAIGNES, Fatiha YAHIAOUI, Marie-Ange BONINE, Abdelkader ZYAN, Valentin GUILLAUME, Maeva CRUZ, Theanmolée ARUNAKIRIDAS, Laëtitia FARHAT-BERNARD, Grégory SANCHEZ, Louis-Armand VIREY, Stéphane PICHARD, Carlos LOPES, Catherine SCAGNI, Ingrid ROUSSEL, **Conseillers Municipaux.**

Etaiet absents excusés ayant donné pouvoir :

Annie DEBRAY-GYRARD	pouvoir à	Jacques TANGUY
Suzanne JAUNET	pouvoir à	François DAZELLE
Roger TENNEREL	pouvoir à	Evelyne BEAUDICHON
Clarisse BONARO	pouvoir à	Gisèle BLANC
Jessica DORLENCOURT	pouvoir à	Louis-Armand VIREY
Mourad MERGUI	pouvoir à	Carlos LOPES

Etaiet absents :

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 35

Membres présents : 29

Membres représentés : 06

Membres absents : 00

Secrétaire de séance : Evelyne BEAUDICHON

VOTE :

UNANIMITE

9 abstentions (Laëtitia FARHAT-BERNARD, Grégory SANCHEZ, Jessica DORLENCOURT, Louis-Armand VIREY, Stéphane PICHARD, Carlos LOPES, Catherine SCAGNI, Ingrid ROUSSEL, Mourad MERGUI)

N°57

OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

Rapporteur : Monsieur le Maire

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2121-21 et L2121-33,
VU le code général des impôts, et notamment son article 1609 nonies C IV,
VU les délibérations du 9 février 2016 et du 24 mars 2016 du Conseil communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise portant création et composition de la commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges entre l'EPCI et les communes membres,
VU l'avis favorable de la Commission Municipale Ressources et cadre de vie du 26/05/2026

Considérant la désignation des membres de la CLECT constitue une désignation de délégués municipaux dans un organisme extérieur au sens de l'article L.2121-33 du CGCT.

Considérant qu'en application de la délibération du Conseil Communautaire du 9 février susvisée, la Ville d'Achères doit désigner 3 représentants titulaires et 3 représentants suppléants,

Considérant que consécutivement au renouvellement du conseil municipal à la suite des élections municipales des 15 et 22 mars 2026, il est nécessaire de procéder à la désignation des représentants du conseil municipal au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées,

Considérant qu'aucune disposition de l'article 1609 nonies C du CGI ni du CGCT n'impose de règle de parité ni de représentation proportionnelle des groupes politiques pour la composition de la CLECT ;

Considérant qu'en cas de candidature unique pour chaque siège ou de dépôt d'une seule liste, le conseil municipal se prononce par un vote unique sur la liste ou sur les candidatures, à main levée ;

Considérant qu'en cas de multiplicité des candidatures, par défaut, le vote a lieu à main levée, sauf décision du conseil municipal de recourir au scrutin secret dans les conditions prévues à l'article L.2121-21 du CGCT ;

Considérant qu'après appel à candidature,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés (9 abstentions : Laëticia FARHAT-BERNARD, Grégory SANCHEZ, Jessica DORLENCOURT, Louis-Armand VIREY, Stéphane PICHARD, Carlos LOPES, Catherine SCAGNI, Ingrid ROUSSEL, Mourad MERGUI)

ARTICLE 1 : DESIGNE pour siéger au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées :

- **Membres titulaires :**

- François DAZELLE
- Patrick MÉTOIS
- Annie DEBRAY-GYRARD

- **Membres suppléants :**

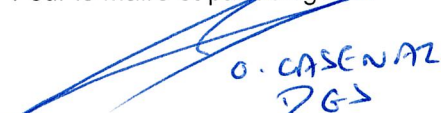
- Jacques TANGUY
- Romain LASSERRE
- Baptiste KHUN

ARTICLE 2 : Les représentants ainsi désignés exercent leur mandat jusqu'au prochain renouvellement général du conseil municipal, sauf décision contraire du conseil municipal ou modification de la composition de la CLECT par la communauté urbaine. La présente désignation prend effet immédiatement.

- Certifié exécutoire (Art. L2131-1 du CGCT)

Le... 12/06/2026

Pour le Maire et par délégation


O. CASENAZ
DG



Fait et délibéré à Achères, le 3 juin 2026

Pour extrait conforme,


Le Maire
François DAZELLE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication sur le site Internet de la Ville.